**CTA du 17 mars : préparation rentrée 2021**

La sentez-vous la petite bise ~~printanière~~ des élections professionnelles de 2022 qui détermineront la représentativité des différents syndicats ?

L’Unsa Education qui aurait eu le malheur de ne pas voter contre au point n°2 du CTA du 17 mars (relatif à la préparation de la rentrée 2021, pour les personnels d’éducation et les TZR) tient à faire un petit retour sur cette instance pour ne pas laisser les imprécisions devenir vérités.

Ce choix de l'abstention de l’Unsa Education, longuement pesé pendant la réunion, a permis d’acter les avancées obtenues à la suite des discussions. Un vote unanimement contre, même s’il permettait de montrer son opposition à la suppression de 3 postes, ne les aurait pas empêchés mais aurait fait prendre le risque, au contraire, de voir le recteur retirer toutes les « améliorations » obtenues lors du nouveau CTA… Finalement c’est grâce à l’Unsa Education, que les avancées ont été immédiatement actées. Il vaut mieux, par la négociation, obtenir un petit peu tout de suite, plutôt que de rêver décrocher la Lune, … jamais !

A qui revient le courage, à qui revient la démagogie ?

L’Unsa ne s’interdit pas de voter « contre » mais seulement quand cela peut apporter une amélioration. Ainsi :

* Au CTMEN du 16 décembre qui a acté les suppressions de postes dans le second degré, **l’Unsa a voté contre**.
* Au CTA de repli du 14 janvier actant les suppressions de postes dans notre académie, **l’Unsa a voté contre**.

Malheureusement ce vote n’a pas servi à faire bouger les lignes car une majorité d’autres organisations avaient préféré la politique de la chaise vide au CTA du 13 janvier, la convocation d’un CTA de repli (article 48) a acté de fait les propositions du rectorat, sans se donner la chance de faire vivre le dialogue social et d’éventuelles négociations comme cela a été le cas le 17 mars.

* Au CTA du 17 mars concernant les personnels administratifs, **l’Unsa a voté contre.**

Ce qui a entraîné la convocation d’un autre court CTA, le 25 mars , auquel **seuls les représentants de l’Unsa Education et du Sgen CFDT ont participé… et voté contre !**

*Faisant toujours appel à votre réflexion, l’Unsa souhaite donc poser quelques questions:*

*- voter contre le 17 mars mais ne pas siéger au CTA de repli le 25 mars, est-ce bien « raisonnable » ?*

*- voter contre l'annulation d'une mesure de carte CPE et contre la mise en place de moyens AED supplémentaires, est-ce bien « raisonnable »?*

*- laisser une zone de l’académie manquer de remplaçants alors que des TZR ont peu de remplacements à assurer dans une autre zone : est-ce bien « raisonnable ?*

Alors, avant d’aller nous plonger dans le dernier essai de Jean Birmbaum intitulé « Le Courage de la nuance », je vous laisse découvrir ci-dessous le rapide compte-rendu de l’Unsa-Education. Nous tenons à votre disposition, sur simple demande, l’ensemble des documents de travail.

**CTA du 17 mars 2021 : compte rendu détaillé.**

Après une introduction sur la crise sanitaire et les tests, le recteur répond aux déclarations sur les suppressions ou redéploiement de postes.

Il dit que « la suppression d’un poste dans un établissement est nécessaire quand le travail a changé de nature. » « Mais il y a aussi un souci d’équité : maintenir des postes là où ce n’est pas nécessaire pose des difficultés en matière d’équité. Pour pouvoir ouvrir à un endroit, à moyens constants, il faut fermer ailleurs ».

Le recteur entend ce que les représentants des personnels (tous, quelle que soit leur organisation syndicale !) portent sur la suppression de postes, mais il signifie que le principe d’équité le mobilise au moment des mesures de carte scolaire.

**Question concernant les moyens supplémentaires en AED et AESH pour 3 mois :**

Les collègues n’ont pas été payés pendant les congés, puisque leurs contrats ont été interrompus. On constate que tous les contrats n’ont pas reconduits.

L’Unsa Education déplore cette façon de faire, tant au niveau humain (ces personnels qu’on est allé chercher, qui ont rendu service, sont très précaires, cette façon de les traiter est choquante et lamentable !), qu’au niveau du service public rendu car tous n’ont pas été remplacés, les viviers s’épuisent.

**Point 1 : relatif aux personnels non enseignants**

* Pour les postes administratifs :

Rééquilibrage national : une suppression de 12 postes est demandée par le ministère.

Redéploiement de postes dans 6 établissements.

4 emplois mobilisés pour les RH de proximité,

Un bilan régulier sur l’action des RH de proximité sera fait.

Pour plus d’information à ce sujet , contactez votre syndicat A et I-Unsa : aeti-nancy-metz@aeti-unsa.org

* Postes d’encadrement :

Suppression de 4 postes de  « principal adjoint » :

4 postes de personnel de direction ont été rendus au ministère à sa demande. Le recteur dit que cela aurait pu être pire (moins 7 …)

Recteur : « La démographie de notre académie est en baisse et, d’après les barèmes nationaux, on est surdoté. Cela est dû également à la physionomie des établissements car certains départements sont très ruraux (On a plus de lycées de petite taille en Lorraine, que dans les académies de Reims ou Strasbourg) .

Comment ces établissements ont-ils été choisis ?

Un examen en équité sur le choix des postes a été fait : 3 postes d’adjoints ont été supprimés dans des établissements où, à typologie équivalente, il n’y avait pas de poste d’adjoints, dans des collèges de toute petite taille.

Dans ces 4 collèges, qui perdaient un principal adjoint, les services ont affecté un CPE.

Le poste d’IEN ASH en Meuse n’existait pas et a été créé sur les moyens d’ un poste d’IEN non implanté.

L’Unsa Education fait remarquer que les personnels de direction ont appris tardivement, des services du rectorat, les suppressions de postes des personnels administratifs dans leurs établissements, ce problème de communication des informations a pu générer des difficultés localement.

Le SNPDEN Unsa revendique des équipes de direction complètes mais cela pose la question de réseaux d’établissements sur lesquels il faut agir.

Quand il n’y a pas de CPE, ce sont les personnels de direction qui officient partiellement comme CPE et inversement.

**Lecture de la déclaration d’A&I Unsa. (Administration et Intendance) voir en PJ**

Mesure à Beaumont Saint Dié :

Le recteur indique que le proviseur a exprimé une préoccupation quant à la transformation du poste B en poste C. Depuis, le lycée a été labellisé : « internat excellence », donc, exceptionnellement, **le recteur accepte la demande** du proviseur, et la catégorie b est conservée.

3 postes avaient été réservés pour la sortie des lauréats de l’IRA, finalement 2 ont été réellement occupés : A Schuman (adjoint gestionnaire), et à Mendes France de Contrexéville.

Le recteur indique qu’on a un schéma d’emploi favorable compte-tenu de la période.

Son objectif est de créer des RH de proximité (plus de 1000 demandes de personnels cette année) ce qui nécessite une généralisation, et ce qui améliore la situation puisqu’il y aura désormais deux RH par département.

**Vote : contre à l’unanimité.**

**Un nouveau CTA sera réuni le 25 mars pour traiter de ce point.** (Rappel : CTA où seuls l’Unsa Education et le Sgen-Cfdt ont siégé…)

**Point 2 relatif aux personnels enseignants et d’éducation :**

Un bilan des mesures a été fait préalablement en groupe de concertation.

Solde de **moins 49 postes définitifs** dont 15 mesures de cartes scolaires,

À la demande de l’Unsa Education de communiquer au plus vite sur les CSD (compléments de service donnés, qui déterminent le partage des postes entre plusieurs établissements), la secrétaire générale dit comprendre la demande, connaître les difficultés induites (Elaboration des emplois du temps, difficultés personnelles des professeurs) et affirme que les services essaient de faire pour le mieux et au plus tôt mais que cela n’est pas toujours possible.

* 1. **CPE : rééquilibrage**

**(Dans le projet : - 4 + 4 = 0, après échanges et vote : - 3 + 4 = + 1)**

**4 Créations :** (suite à la transformation des 4 postes de personnels de direction supprimés)

+ 1 au LP Jean Morette LANDRES (54)

+ 1 au Collège Lionel Terray AUMETZ (57)

+ 1 au Collège de la Passepierre CHATEAU-SALINS (57)

+ 1 au Collège René Cassin ELOYES (88)

**4 Suppressions :**

- 1 (sur poste vacant) au Lycée Rosa Parks – THIONVILLE (57)

- 1 (poste non-vacant) au Lycée Malraux - REMIREMONT (88)

– 1 (poste non-vacant) au Lycée Pierre et Marie Curie - NEUFCHATEAU (88)

- 1 (poste non-vacant) au LP René Cassin - METZ (57)

Une organisation syndicale indique que fermer un poste sur Cassin de Metz seraitun mauvais signal, et précise que lors de la fusion, des engagements auraient été pris. De plus, le poste n’est pas vacant.

Quant au lycée Malraux de Remiremont, cet établissement est né d’une fusion, avec l’engagement de ne pas supprimer de poste de CPE. La situation de cet établissement est très particulière car implanté sur deux sites, Remiremont et Saulxures sur Moselotte.

Le SNPDEN Unsa indique qu’il n’y a pas eu de concertation avec les personnels d’encadrement, les IPR EVS auraient dû être consultés, avec un lycée multi-site, on peut sincèrement s’interroger sur de tels retraits d’emplois.

**Après une longue discussion, le Recteur reprend les 4 situations :**

* Il indique qu’il « va bouger » sur une situation, mais dit ne pas avoir les moyens d’aller au-delà :
1. **Thionville**: actuellement il y a 5 postes en tout de CPE dans le lycée qui a une SEP.

Le recteur maintient la mesure, néanmoins, il pérennise le poste d’AED qui était provisoire dans la dotation du lycée polyvalent.

1. **Malraux à Remiremont** : lycée bi-site, l’an dernier, le recteur avait renoncé à la suppression d’un poste d’assistant chef de travaux pour une présence supplémentaire. Actuellement, il y a 3 personnels de direction avec cohabitation sur un collège, 3 personnels de direction et 4 CPE, il est correctement doté selon le recteur. Il maintient la mesure mais le dote provisoirement pour l’an prochain d’un demi AED supplémentaire là où le proviseur le jugera nécessaire.

C) **Neufchâteau**: petit lycée avec 3 CPE et 3 personnels et direction et un collège avec 1 CPE et 1 personnel de direction, soit 4 CPE sur la cité scolaire. Dans un souci d’équité académique avec les autres établissements, le recteur décide de maintenir la suppression, d’autant plus que les AED auront un barème de 12,5 au lieu de 11.2 en 2020, la mesure amènera la cité scolaire dans la norme académique.

D) **Cassin de Metz** : 2 établissements ont fusionné en 2015, néanmoins, compte tenu de la situation de l’établissement, le recteur annule cette proposition de suppression d’un poste de CPE.

* 1. **Rééquilibrage des zones de remplacement** :

Globalement, selon le rectorat, il fallait rééquilibrer les zones. Certaines mesures se feront sur des postes non vacants, pour autant l’essentiel des rééquilibrages se fera à la suite des libérations de postes.

Madame la Secrétaire Générale indique que les mesures proposées le sont en fonction de l’activité des TZR sur ces zones et des besoins sur la zone. C’est de la responsabilité des services d’avoir des ZR qui répondent réellement aux besoins des zones.

Les organisations syndicales regrettent que les documents n’aient été donnés que tardivement, après le groupe de concertation, et demandent que la situation des collègues qui seront victimes de carte scolaire soit étudiée au plus près.

Réponse du Recteur : les collègues, peu nombreux, qui auront une mesure de carte, auront donc des points qui les amèneront pour beaucoup à obtenir un poste fixe.

* Si on maintenait artificiellement des TZR sur certaines ZR, au bout du compte, ce sont des postes définitifs, justes au barème, qui seraient impactés et fermés…
	1. **Lycées professionnels :**

Mme Comte indique que la refonte des barèmes des DDFPT sera évoquée au cours d’un GT relatif aux DDFPT et aux personnels de direction, le nouveau barème sera présenté au CTA de juillet, ce nouveau barème sera alors utilisé. Mais il ne sera pas le seul pris en compte.

***En instance, l’Unsa-Education indique à l’assemblée qu’elle est évidemment DEFAVORABLE aux fermetures annoncées, mais constate que le Recteur a partiellement entendu au cours du CTA les arguments avancés concernant les postes de CPE : annulation d’une suppression, création ou maintien de mesures compensatoires pour amortir l’impact des 3 suppressions restantes. En conséquence, l’Unsa-Education qui pensait initialement voter contre ces suppressions, suite de ces modifications positives, s’abstient*.**

**Vote : 3 abstentions, 7 contre.**

**Point 3 : Évolution des réseaux des ULIS**, par l’IEN ASH Monsieur Frédéric Bolle :

Il dit qu’un effort conséquent est fait avec la création de 15 nouveaux dispositifs en collège (10 en 57, 2 en 55 , 2 en 54 et 1 en 88). L’an passé 10 dispositifs avaient été créés.

L’Unsa Education acte l’effort fait sur les ULIS mais demande si les moyens en AESH seront augmentés. La réponse est positive : des postes supplémentaires d’AESH seront créés dans les structures.

M. Bolle prend note des besoins évoqués dans le 55, le 54 (où il n’y a pas assez de place en Ulis ce qui augmente les orientations en SEGPA), dans le 57 où il y a des concentrations de besoins à Metz et à Thionville.

**Point 4 : circulaire relative au télétravail :**

La circulaire sur le télétravail n’exclut pas les EPLE mais ne concerne pas les enseignants en distanciel pour cause de vulnérabilité au covid.

Un bilan de cette circulaire sera fait en CHSCT Académique.

**Vote : 8 POUR dont l’Unsa Education , 2 CONTRE .**

**Les points sur la feuille de route RH et le projet académique seront étudiés au cours d’une autre visio le vendredi 26 mars.**